

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 29 Août 2013

**- Naves -**

**Présents :**

M. Dominique BIDET,  
M. Bernard BRUN,  
M. Alain MELON,  
M. Thierry LEMARIE,  
M. Nicolas DUBOISSET,  
M. Claude BUFFARD,  
M. Michel SIERRA,  
M. Didier DUBOISSET,

M. Alain PATURET,  
M. Christian GLODT,  
M. Jean-Claude MAGOT,  
Mme Sylvie MAGUET,  
M. Yves MAUPOIL,  
M. Jean-Pierre ROGACKI,  
M. Daniel REBOUL,  
M. Guy LEROY,

M. Christian CHARTOIRE,  
M. André BERTHON,  
M. Jacques THUIZAT,  
Mme Marcelle DESSALE,  
M. Jean-François HENRY,  
Mme Marie-Françoise COQUANT.

**Représentés :**

- Mme Evelyn NIAUX-PETER représentée par M. Philippe TOUZAIN,  
- M. Serge LEJEUNE représenté par M. Jacky DUBOIS,  
- M. Jean-Pierre MONTCOUYOUX représenté par M. Arnaud

DEBRADÉ,  
- M. Jean-Charles BAUDET représenté par M. Jean-Paul RAY,  
- Mme Michèle TOUL représentée par M. Pierre LAEDERICH,  
- M. Jean GOMINET représenté Mme Annie JEANTON

**Absents excusés :**

M. Denis JAMES, Mme Danièle CHAMMARTIN, M. Gérard BOISSONNET, Mme Chantal CHATETAUCLAIR, M. Henry-Claude BUVAT, M. Guy ECHEGUT.

Membres en exercice	Présents	Représentés	Pouvoirs	Absents
34	22	6	0	6

Avant de donner la parole à M. le Maire de NAVES, Mme La Présidente souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire à M. Yves MAUPOIL, Maire de MONESTIER.

Allocution de bienvenue de M. Jean-Pierre ROGACKI, Maire de NAVES.

Après avoir remercié Monsieur le Maire pour son mot d'accueil, Madame la Présidente ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 20 Juin 2013.

Aucune remarque n'ayant été émise, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

## I – Validation des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2013-2014 :

Mme la Présidente indique que le service de l'accueil périscolaire est financé par la Communauté de communes avec la participation des familles et les subventions de la CAF.

Pour 2013, le budget prévisionnel de ce service est en dépenses de 75 518,25 €, avec en recettes, une participation des usagers estimée à 15 000 €, une subvention de la CAF de 13 965 € et des contreparties des charges supplétives de 5580,55 € ce qui conduit à une participation de la Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble de **40 972,70 €**.

Après enquête, la Communauté de Communes a constaté que les tarifs pratiqués pour les usagers dans les écoles des communes avoisinantes pour le même service rapporté à l'heure étaient plus élevés.

Il est proposé de procéder à augmentation de 0,15 € pour les usagers du tarif horaire de l'accueil périscolaire dès la rentrée 2013 en passant celui-ci de 0,60 € à 0,75 €. Si l'on se base sur les heures réalisées en 2012 cela représente 3 572 € de recette supplémentaire concernant la participation des usagers, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

		Recettes usagers 0,60 €	Recettes usagers 0,75 €	Recettes en +
Heures réalisées en 2012	32 565 heures dt <b>23 816</b> heures facturées	14 290 €	17 862 €	<b>3 572 €</b>
	dt <b>8 749</b> heures non facturées (prise en charge par la CC de l'accueil périscolaire des enfants de Bellenaves tributaires du service du Conseil Général du ramassage scolaire en lien avec le collège)	5 250 €	6 562 €	

Mme la Présidente précise que suite à la modification des horaires de transports de ramassage scolaire par le Conseil Général pour les élèves du collège, les enfants de l'école de Bellenaves sont obligés de rester à l'accueil périscolaire pour attendre le ramassage scolaire. Par conséquent il avait été décidé que la prise en charge financière de l'accueil périscolaire pour ces enfants là serait assurée par la Communauté de Communes, ce qui représente en 2012 une recette non perçue de 5 250 €.

Par ailleurs, M. MAGOT précise que dans le cadre de l'analyse conduite, en partenariat avec le Centre Social Rural d'Ebreuil, sur l'augmentation de la participation des usagers au service de l'accueil périscolaire, la question de pouvoir instaurer une tarification forfaitaires à été étudiée. En effet, cela engendrerait une simplification en terme de gestion administrative de la part du personnel de l'accueil périscolaire qui pourrait se consacrer davantage à l'animation de ce temps d'accueil auprès des enfants en supprimant le comptage permanent des enfants accueillis. Cette option n'a pas été retenue à ce jour car les amplitudes des temps d'accueil ne sont pas identiques pour toutes les écoles du territoire intercommunal.

**Après délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver l'augmentation pour les usagers du tarif de l'accueil périscolaire pour l'année 2013-2014 et de fixer le tarif horaire de ce service à 0,75 €.**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**
- **de charger Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

## II – Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés : programme national « Habiter Mieux » :

La Communauté de communes s'était engagée en octobre 2011 au titre de sa Convention OPAH 03-P-62 par avenant n°4 dans le programme national « Habiter Mieux » en faveur de la rénovation thermique de logements privés mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Dans le cadre de cet avenant, l'objectif visé était d'aider à la rénovation thermique de 20 logements sur la période restant de la Convention OPAH, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

	2011	2012
Objectif nombre de ménages repérés	25	25
Objectif nombre de logements rénovés	10	10

La Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble décidait donc d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 200 € par ménage bénéficiant du programme. Ainsi pour tout propriétaire occupant éligible résidant sur le territoire de l'opération programmée, la prime complémentaire constituée de l'ASE et des aides du Département et de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble s'élevait donc à 2.100 €.

En janvier 2013, la Communauté de Communes a été saisie par l'ANAH afin que puisse être reconduit son engagement sur l'année 2013. Or, la convention OPAH 03-P-62 s'étant achevée au 31 décembre 2012, la Communauté de Communes ne disposait plus de la compétence nécessaire pour reconduire son engagement en faveur du programme national "Habiter Mieux". Lors de son conseil communautaire du 21 février dernier, la Communauté de communes a proposé une modification statutaire consistant en l'ajout au titre des compétences optionnelles au sein du chapitre « 4. Politique du logement et du cadre de vie », de la compétence suivante : « 4.4. : Participation au programme National "Habiter Mieux" en faveur de la rénovation thermique des logements privés ».

Cette compétence nouvelle a été approuvée, aussi il convient de pouvoir formaliser notre engagement par la signature protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés pour l'année 2013.

**Après délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'instituer une aide spécifique complémentaire à l'ASE d'un montant forfaitaire de 200 € par dossier ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés pour l'année 2013**
- **d'inscrire au budget 2013 de la Communauté de Communes sur le compte 2042 les crédits correspondants au subventionnement de 10 dossiers sur l'année soit 2 000 €.**
- **de donner mandat à la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions. ;**
- **de charger Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

### **III – OPAH : subvention aux propriétaires :**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée sur le territoire de la Communauté de Communes, Mme la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider l'attribution de subventions aux propriétaires entrant dans le cadre de ce dispositif.

**Après délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver l'attribution des subventions aux propriétaires pour un montant global de 200 €,**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**

### **IV – MSP : Avenant n° 1 – Entreprise DUBOSCLARD – Réfection du mur d'enceinte :**

Mme la Présidente présente le devis de l'entreprise DUBOSCLARD attributaire du lot n° 2 « Gros Œuvre » pour le rejointement du mur d'enceinte de la construction du Relais de Services Publics pour un montant de 6 500 € H.T. soit 7 774 € T.T.C.

**Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le devis n° 130726 de l'entreprise DUBOSCLARD objet de l'avenant n° 1 pour un montant de 6 500 € H.T. soit 7 774 € T.T.C.,**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions,**
- **de charger Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

### **V – Contrat Territoire Allier– Enveloppe transitoire 2013-2014 :**

Mme la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes peut bénéficier d'une dotation complémentaire de 138 776 € dans le cadre du Contrat Territoire Allier pour deux années 2013-2014. Celle-ci peut se répartir de la façon suivante :

- 25 % soit 34 776 € à affecter sur des projets de fonctionnement ;
- 75 % soit 104 000 € à affecter sur des projets d'investissement.

Après recensement exhaustif de l'ensemble des projets susceptibles d'être portés par la Communauté de communes en 2013-2014 et après vérification d'une part de l'éligibilité de ces derniers aux critères établis pour bénéficier de l'enveloppe transitoire et d'autre part des autres lignes de financements publics pouvant être mobilisés, il vous est proposé de retenir pour demande d'inscription au titre de l'enveloppe transitoire 2013-2014 du contrat de territoire Allier, les projets suivants :

POLITIQUES DEPARTEMENTALES	THEMATIQUE	INTITULE	COÛT PREVISIONNEL (€ HT)	ETAT	REGION AUVERGNE	CONSEIL GENERAL ALLIER	AUTOFINANCEMENT	ECHÉANCIER PREVISIONNEL
DEVELOPPEMENT/ATTRACTIVITE TOURISTIQUE	SPORT PLEINE NATURE	Parcours noir du Parc Acrobatique en Hauteur de la Bosse	38 000,00		9 500,00	19 000,00	9 500,00	Fin 2013/ Début 2014
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ECONOMIE	Construction d'un bâtiment locatif collectif à vocation artisanale	200 000,00	60 000,00	25 000,00	75 000,00	40 000,00	1er semestre 2014
HABITAT SOCIAL	LOGEMENT SOCIAL	Réalisation des VRD logements sociaux BBC (Allier Habitat) - Commune d'Ebreuil	20 000,00			10 000,00	10 000,00	2014
<b>Total Investissement</b>			<b>258 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>34 500,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>59 500,00</b>	
SERVICES A LA POPULATION	SERVICES A LA POPULATION	Fonctionnement Services "Enfance et Jeunesse" : ALSH Année 2013	34 776,00			17 388,00	17 388,00	Fin 2013
		Fonctionnement Services "Enfance et Jeunesse" : ALSH Année 2014	34 776,00			17 388,00	17 388,00	2014
<b>Total Fonctionnement</b>			<b>69 552,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 776,00</b>	<b>34 776,00</b>	
<b>TOTAL CTA</b>			<b>327 552,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>34 500,00</b>	<b>138 776,00</b>	<b>94 276,00</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet de contrat territoires Allier ci-dessus ;**
- **d'autoriser Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, à déposer la demande de subvention concernant l'opération : Fonctionnement Services "Enfance et Jeunesse" : ALSH - Année 2013 d'un montant de 34 776 €HT pour une subvention du Conseil Général d'un montant de 17 388 €.**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**
- **de charger Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

## **VI – SICTOM – Approbation du rapport annuel 2012 :**

Mme la Présidente informe le conseil communautaire de la transmission effectuée par le SICTOM Sud Allier, en date du 26 juin 2013, du rapport annuel concernant la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2012.

Après exposé, Mme la Présidente demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir prendre acte du rapport annuel ainsi présenté.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **prend acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2012, réalisé par le SICTOM Sud Allier.**

## **VII - SDE 03 – Approbation des nouveaux statuts du 11 juillet 2013 :**

Mme la présidente expose qu'une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE 03 afin d'intégrer l'évolution de la demande de ses partenaires dans le département. Un complément à l'article 3 est proposé pour prévoir une 6ème compétence optionnelle (F) "L'organisation d'un service public de distribution de chaleur" ainsi qu'une modification dans la rédaction de la compétence (E) Production de "chaleur bois".

Cette évolution est rendue nécessaire suite à une réflexion menée par le syndicat sur certains projets pour lesquels la commune souhaite réaliser un réseau interne de chaleur bois pour plusieurs bâtiments communaux et le SDE 03 se rend compte qu'un organisme institutionnel a un projet similaire sur la même commune à quelques centaines de mètres de là. La modification statutaire en donnant au SDE 03 la possibilité de se porter maître d'ouvrage sur ce type de réalisation permettrait d'optimiser la mobilisation des fonds publics et de garantir des économies d'échelle sur les investissements pour un retour sur investissement plus rapide et des coûts de fonctionnement et de fourniture de bois moindre.

Madame la présidente fait lecture de ces modifications :

Article 3 : ATTRIBUTIONS

E) Production de "chaleur bois"

La réalisation d'installations de production et de distribution de chaleur produite principalement à partir du bois : l'installation peut comprendre la chaufferie ainsi que, le cas échéant, un réseau de chaleur et/ou un bâtiment de stockage du combustible bois sous toutes ses formes. Le réseau de chaleur éventuellement créé n'a pas vocation à instaurer un service public local de chauffage urbain ouvert au public. Le réseau vise à distribuer la chaleur d'une chaufferie dédiée aux besoins de bâtiments privés ou publics d'un ou plusieurs adhérents du Syndicat.

## F) Production et distribution publique de chaleur

Le syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement, la réalisation et l'exploitation d'équipements destinés à assurer un service public de distribution de chaleur. Le syndicat, en tant qu'autorité organisatrice du service public, bénéficie de la qualité de propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution de chaleur situés sur le territoire relevant de sa compétence, ainsi que des biens de retour de gestion déléguée et des ouvrages réalisés par des tiers nécessaires à l'exercice de sa compétence.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité demande :**

- ***d'approuver la modification statutaire du SDE 03 approuvée lors du comité syndical du 11 juillet 2013 ;***
- ***de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;***
- ***de charger Madame Marcelle Dessale, en qualité de Présidente, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

## VIII – Motion TGV :

Mme la Présidente explique au conseil communautaire que la réalisation de la ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne représente un intérêt national pour la collectivité (gain de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc...).

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité demande :**

- ***la reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.***

## IX – Questions diverses :

Laure VINCENT fait la présentation des pages communales du site internet qui sera opérationnel en fin d'année 2013 et demande que chaque commune soit réactive aux demandes formulées par nos services. Une formation aura lieu courant Octobre 2013 pour les personnes de chaque commune en charge des mises à jour.

Le lancement de la consultation pour la chaufferie bois sera réalisé dans les prochains jours.

Suite à la dernière réunion sur l'accueil des nouvelles populations (action menée conjointement avec la communauté de communes du bassin de Gannat), il est demandé un délai supplémentaire pour décider des actions à mener.

Mme la Présidente informe le conseil communautaire qu'un compromis de vente a été signé début du mois d'août pour le lot n° 10 de la zone d'activités avec un artisan fabricant de la céramique.

Fin de la séance à 21 H 00.